

SYNTHESE

« Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé » :
Évaluation de son implémentation

Validée le 18 mars 2020

Introduction

En février 2018, le Collège de la HAS valide le guide actualisé "Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé" et des outils l'accompagnant dont le volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie.

À cette occasion, le Collège a souhaité que soit évalué l'utilisation du "volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie" et par là-même le guide.

Modalités de réalisation de l'enquête

Cette évaluation a été réalisée à l'aide du logiciel SPHINX, sous forme de questionnaire non anonymisé. Adressé par les OMEDIT aux établissements de santé via un lien, la période de recueil s'est étendue du 1er octobre 2019 au 8 novembre 2019.

Les objectifs recherchés :

- Évaluer le guide "Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé (CTM)", dans son contenu, son format, et son utilisation,
- Évaluer le déploiement de la conciliation des traitements médicamenteux dans les établissements de santé.

Analyses des questionnaires

Une analyse descriptive a été réalisée pour chaque question.

Le questionnaire contenait des questions à choix unique ou à choix multiples. La présentation des réponses pour les questions à choix multiples a été faite modalité de réponse par modalité de réponse.

Aucune comparaison de proportion n'a été réalisée.

Résultats

Pour répondre, les établissements de santé avaient 2 entrées possibles :

- Vous faites de la CTM ?
- Vous ne faites pas de la CTM ?

977 établissements de santé ont répondu à ce questionnaire. Une seule réponse par établissement était possible. Seuls les établissements de santé réalisant une démarche de CTM ont eu accès à la totalité du questionnaire, soit pour 597 répondants.

Parmi ces 597 répondants, 506 ont eu connaissance du guide et ont donc pu répondre aux questions le concernant.

1. Participation

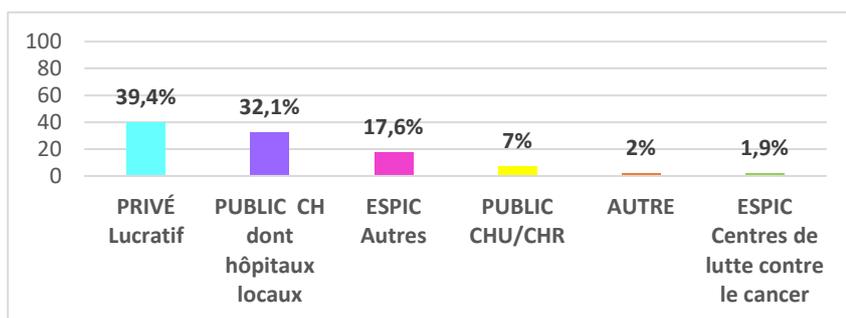


Figure 1 - Répartition en % par statut d'établissement (n=977)

Parmi ces 977 établissements de santé,

- 39,4 % sont des établissements de santé privés lucratifs,
- 39,1 % sont des établissements de santé publics,
- 19,5% sont des établissements privés non lucratifs parmi lesquels les ESPIC dont les centres de lutte contre le cancer, entre-autres,

La catégorie "autre", correspond aux hôpitaux d'instruction des armées, notamment.

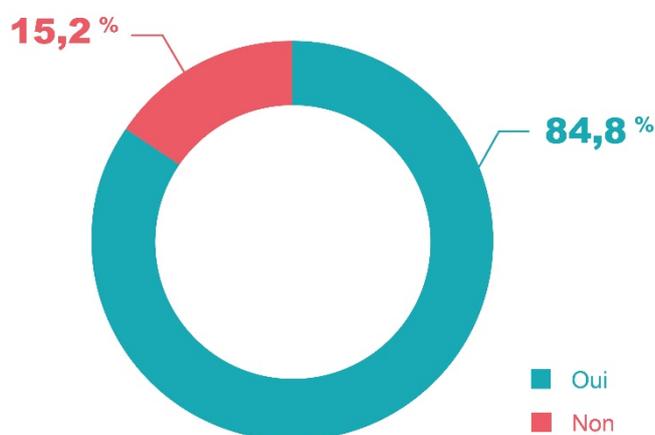


61 % des répondants réalisent une démarche de CTM, soit 597 établissements de santé.

Le questionnaire a permis de préciser que parmi les **39%** n'en faisant pas, **75.3%** se disent prêts à déployer la démarche de CTM dans les 6 mois.

Figure 2 - % d'établissements réalisant une démarche de CTM (n=977)

2. Quelle perception du guide ?



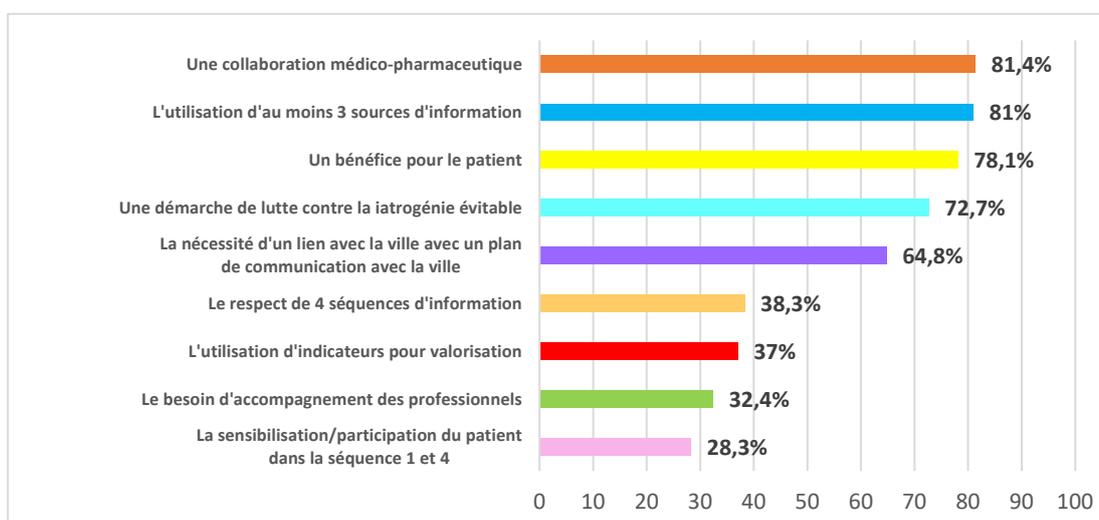
84,8 % des établissements de santé réalisant une démarche de CTM connaissent le guide, soit pour 506 répondants.

Le questionnaire a permis de préciser que parmi ces 84,8%,

- **70,6 %** en ont pris connaissance avant de déployer leur propre démarche,
- **77,9 %** ont utilisé le guide lors du déploiement de la démarche de CTM

Figure 3 - % d'établissements connaissant le guide CTM (n=597)

3. Les messages retenus



Les 3 sources d'information et la collaboration médico-pharmaceutique sont les 2 messages les plus souvent retenus.

Figure 4 – Répartition en % des différents messages retenus (n=506, question à choix multiples (QCM))

4. Quelles modalités de déploiement ?

- **36,9%** des répondants déployant la CTM, réalisent la démarche sur l'ensemble de l'établissement de santé. Elle est rétroactive dans 75.2%. Cette question étant à choix multiples, certains répondants réalisent des CTM aussi bien en rétroactif qu'en proactif.
- Les **63,1%**, restant, soit pour 377 répondants, la déploient sur les secteurs suivants :

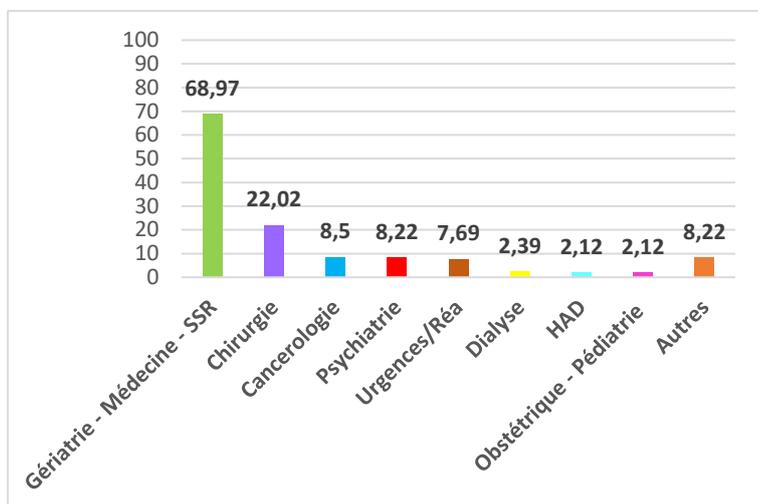


Figure 5 – Répartition en % par secteurs de déploiement de la démarche (QCM, n=377)

Le questionnaire a permis de préciser par une question à choix multiple, que parmi les 63.1%, réalisant CTM dans certains secteurs d'activité, cette démarche est déployée :

- En **hospitalisation complète** pour **95,2 %** des cas,

Lorsque la CTM est réalisée en ambulatoire (6.1 % des cas), elle concerne l'activité d'oncologie (notamment les chimiothérapies orales), et de dialyse.

Dans plus de **95%** des cas, la démarche de CTM se réalise à l'admission, soit uniquement à l'admission soit lors de l'admission et la sortie du patient. Dans près de **87%** des cas, la démarche de CTM est complétée par l'analyse pharmaceutique.

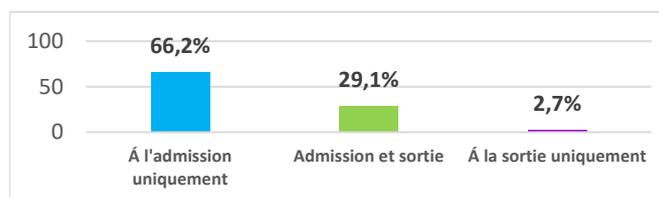


Figure.6 – Les différents étapes du parcours de soins où le patient est concilié (QCM, n=597)

Dans près de 12% des cas, **tous** les patients sont conciliés

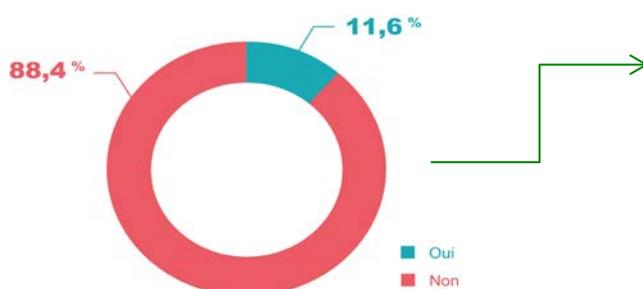
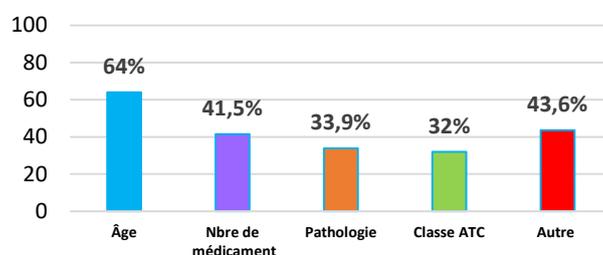


Figure 7 - % de répondants conciliant tous les patients sur l'ensemble de l'établissement (n=597)

Dans **88,4 %** des cas, **soit pour 528 répondants** les patients sont conciliés selon des critères d'éligibilité qui sont les suivants (QCM, n= 528)



Autres critères proposés :

- Absence d'ordonnance à l'admission,
- Admission par les urgences,
- Antibiothérapie, provenance du domicile etc.

Le logiciel de prescription permet d'intégrer une ou plusieurs étapes de la démarche de conciliation dans **40 %**, des cas, soit pour 237 répondants.

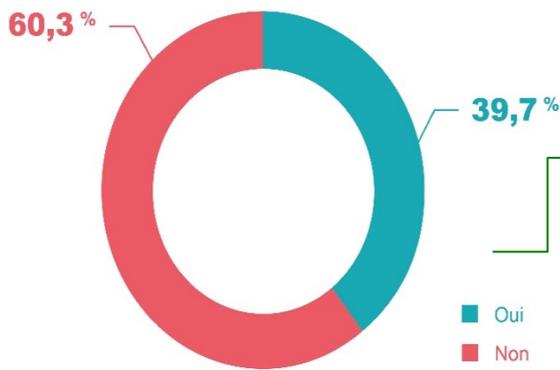
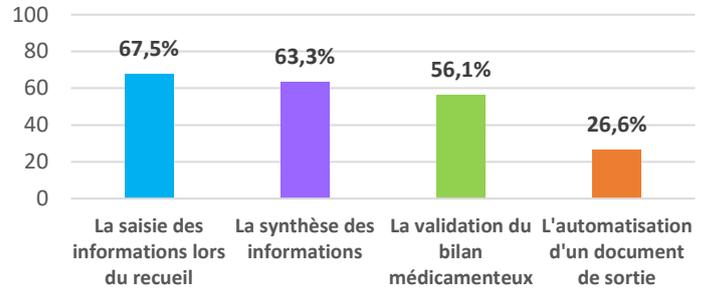


Figure 8 - % où le logiciel de prescription permet d'intégrer une ou plusieurs étapes de CTM (n=597)

Les étapes le plus souvent intégrées dans un SI sont les suivantes (QCM, n=237) :



5. Quelle garantie de continuité du traitement médicamenteux ?

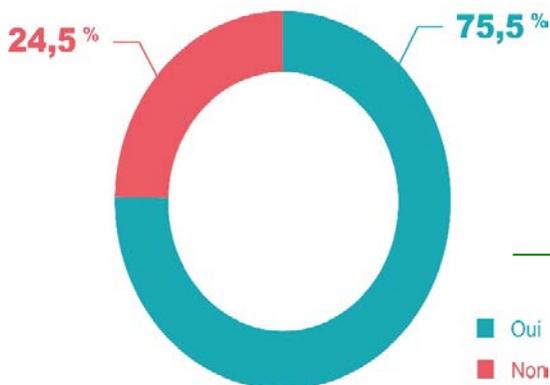
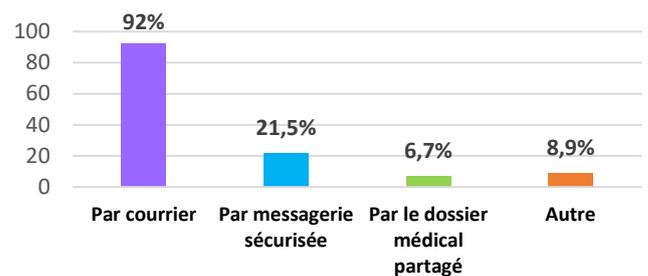


Figure 9 - % de médecins traitants informés du traitement patient à sa sortie d'hospitalisation (n=597)

- Près de **25 %** des médecins/spécialistes, soit pour 146 répondants, ne **sont pas systématiquement** informés du traitement du patient à l'issue de son hospitalisation,
- La transmission de l'information, pour les 75% de médecins informés, se fait de la façon suivante (QCM, n=451) :



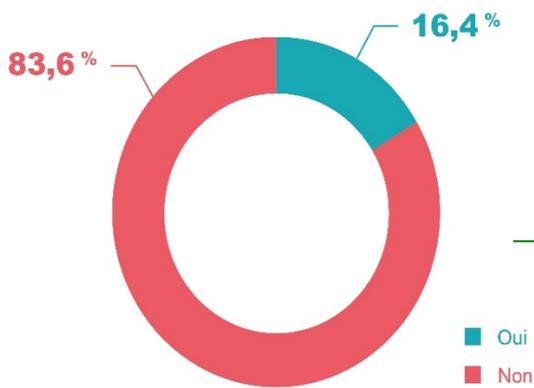
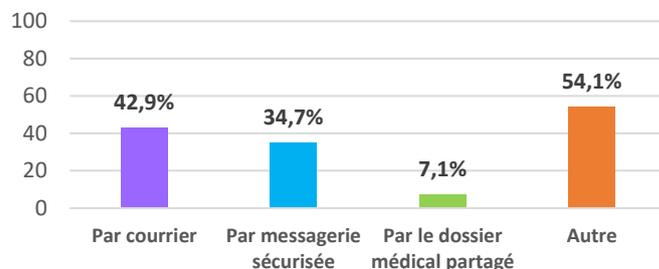


Figure 10 - % de pharmaciens d'officine informé du traitement du patient à sa sortie d'hospitalisation (n=597)

- Près de **84 %**, des pharmaciens d'officine, soit pour 499 répondants, ne sont **jamais informés** du traitement du patient à l'issue de son hospitalisation
- La transmission de l'information à destination des pharmaciens se fait de la façon suivante (QCM, n=98) :



Il est à noter que dans les **54 %** relatifs aux autres moyens, près de **53 %** utilisent le fax.

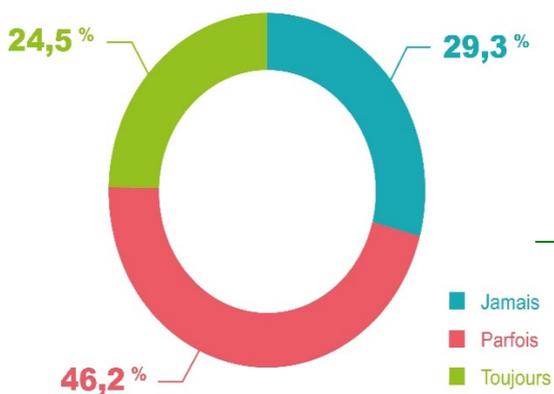


Figure 11 - % où l'information donnée au patient quant à son traitement est tracée dans le dossier patient (n=597)

- L'information donnée au patient quant à son traitement n'est jamais tracée dans le dossier patient dans près de **30 % des cas**.
- L'information du patient quant à son traitement est toujours donnée par les médecins dans **73.5% des cas**

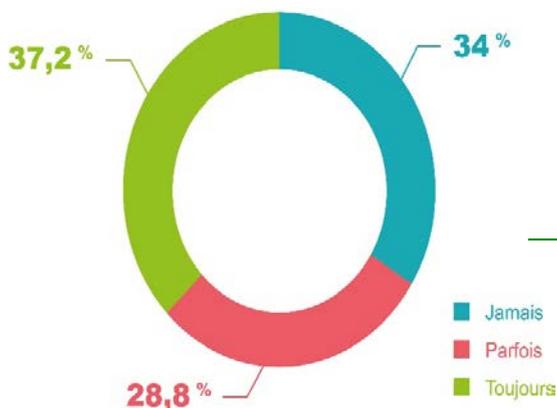
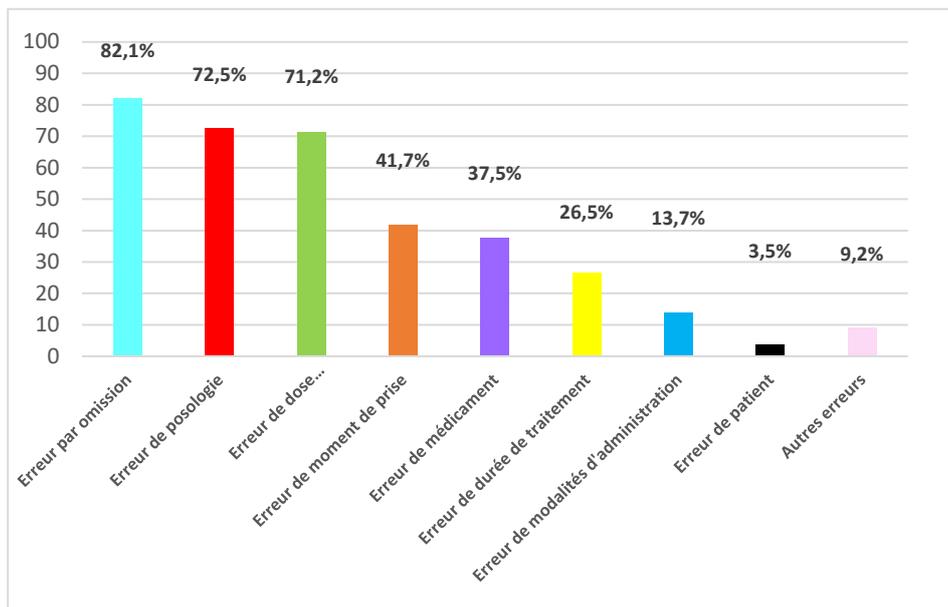


Figure 12 - % où le volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie est joint systématiquement à la lettre de liaison (n=597)

- Le volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie est joint automatiquement à la lettre de liaison dans **37,2 %** des cas.

6. Le pouvoir d'interception de la démarche de CTM



Les erreurs médicamenteuses les plus fréquemment interceptées sont :

- Les erreurs par omission,
- Les erreurs de dose,
- Les erreurs de posologie,
- Les erreurs de prise,
- Les erreurs de médicament.

Figure 13 – Répartition en % des erreurs médicamenteuses les plus fréquentes interceptées par la démarche de CTM (QCM, n=597)

SYNTHÈSE

Plus de 60% des participants au questionnaire ont répondu réaliser une démarche de conciliation des traitements médicamenteux. Parmi eux, plus de 77% ont utilisé le guide.

La démarche est déployée par secteurs, essentiellement en hospitalisation complète, même si l'on constate une mise en œuvre en ambulatoire et en hospitalisation de jour (cancérologie avec les chimiothérapies orales et dialyse),

Les réponses à ce questionnaire confirment le pouvoir d'interception de la démarche de conciliation des traitements médicamenteux sur l'erreur médicamenteuse, en particulier sur les erreurs par omission et les erreurs de dosage.

→ Mais des points d'amélioration pour favoriser la continuité des traitements sont à envisager

- Déployer une CTM de sortie systématique : elle est réalisée dans 95% à l'admission contre 35% à la sortie d'hospitalisation,
- Permettre une intégration de la démarche de CTM dans un logiciel de prescription : Cela représente aujourd'hui 40% des démarches.
- Favoriser une traçabilité systématique de l'information donnée au patient quant à son traitement dans le dossier patient : Selon l'enquête, elle n'est jamais tracée dans le dossier patient, dans près de 30% des cas.
- Privilégier une information systématique du médecin traitant et du pharmacien d'officine quant au traitement du patient à sa sortie d'hospitalisation (25% des médecins et plus de 80% des pharmaciens ne sont pas informés) tout en donnant accès à des modalités de transmission sécurisées à tous les professionnels.

Ce document présente les points essentiels de la publication : 66T « Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé » : Évaluation de son implémentation, méthode, **18 mars 2020**

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr